

**Séance du 13 Novembre 2020  
Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2020 - 41**

**OBJET** : Décision Modificative Numéro 1 du budget principal exercice 2020

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

**Etaient présents** : voir liste jointe.

Constatant que le quorum est atteint :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2020,  
Vu le Compte de Gestion 2019,  
Vu le Compte Administratif 2019,  
Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2019,  
Vu le Budget Primitif 2020,  
Vu le Budget Supplémentaire 2020,  
Vu le projet de la Décision Modificative n° 1 de 2020 (ci-joint),

**Le Président expose :**

Cette Décision Modificative N°1 du Budget Principal a pour objet d'ajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire 2020.

Il est proposé à l'assemblée de voter la Décision Modificative n°1 de 2020 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement :	4 500.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €

**Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président  
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la Décision Modificative n°1 de 2020 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes :

Section de Fonctionnement :	4 500.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €

**Article 2** : d'approuver les Etats Annexes figurant à la Décision Modificative n° 1 de 2020.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Didier KHELFA,**

